

GRAND SITE - GÉOPARC

FOIRE AUX QUESTIONS



LA HAGUE
GÉOPARC



SOMMAIRE

DEUX PROJETS POUR INSCRIRE LA HAGUE DANS UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DE SON TERRITOIRE, PORTEUR DE VALEURS ET DE SENS COMMUN	3
LE GÉOPARC, UN PROJET ÉDUCATIF ET PATRIMONIAL	6
UN GRAND SITE, POUR CONCILIER PRÉSERVATION DES PAYSAGES, QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS ET ACCUEIL DES VISITEURS	7
DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS, POUR UNE VISION GLOBALE ET UNE COHÉRENCE DANS LES RÉPONSES APPORTÉES, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENTS	11
CONSTRUIRE UN PROJET PARTAGÉ AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES POUR DES INVESTISSEMENTS CO-FINANCÉS.	15
PARTENARIATS	17
GOUVERNANCE	18
CONCERTER/FAIRE PARTICIPER/INFORMER/COMMUNIQUER	20
UN GÉOPARC À L'ÉCHELLE DE LA HAGUE	23
VERS UN EFFET LABEL ?	24
2 LABELS POUR UNE CONTINUITÉ DANS L'ACTION ET UNE MAITRISE DE SON DESTIN	25
NUCLÉAIRE	30
UN PROJET PORTÉ PAR LA MAJORITÉ ÉLUE	31

DEUX PROJETS POUR INSCRIRE LA HAGUE DANS UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DE SON TERRITOIRE, PORTEUR DE VALEURS ET DE SENS COMMUN

QUESTIONS

« Pourquoi OGS et Géoparc ? Quel est le contexte historique de cette volonté affichée par vous et votre prédécesseur Mme Druetz ? »

« Quels avantages pour le territoire de concourir à ces labels ? »

« N'y a-t'il pas de problèmes plus urgents, avant de consacrer autant d'énergie à celui-là ? »

« Notre région n'est pas adaptée à un afflux de touristes, pas d'hôtels, très peu de restaurants, infrastructures routières non adaptées. Alors qui va débarquer ? Les camping caristes, ceux qui mangent, boivent et dorment dans leur roulotte qui ne rapportent rien à l'économie locale, qui encombrant les routes grâce à leur conduite désastreuse, laissent leurs poubelles et leur vidange de wc. Et pour nous que des contraintes, les restrictions pour ne pas froisser ces envahisseurs, et donner une bonne image. Créez carrément un parc d'attractions ou les autochtones derrière des grillages vont vivre comme au 16ème siècle et les touristes leur jeteront des cacahuètes. Sur que vous n'y aviez pas pensé. Dans cette région nous y vivons, y travaillons, les conditions ne sont pas toujours faciles il y a déjà assez de normes, réglementations, et organismes inutiles et contraignants inventés par des écolos bobos déconnectés de la réalité, évitons d'en rajouter. L'économie liée au tourisme ne crée pas de valeur ajoutée, elle donne juste un peu de liquidités, oblige des investissements énormes, précarise les travailleurs, laissez cela aux pays sous-développés dont c'est le seul moyen de subsistance. Sachant que comme dit plus haut la décision est déjà prise, le projet est ficelé et que l'avis de nous autre populace inculte et arriérée à vos yeux importe peu, continuez dans vos délires. Et puis vous le savez comme moi les électeurs n'ont pas de mémoire, et pour la prochaine échéance pas de soucis, un joli tract avec une belle photo et c'est reparti, même si pendant le règne précédent vous les avez pris pour des andouilles. »

« Votre volonté affichée semble être le développement d'une partie du territoire de La Hague c'est-à-dire celle qui n'a pas fait l'objet d'un développement de type péri-urbain avec la construction de nombreux pavillons, cités etc....Donc quel type de développement est réellement visé par cette double démarche ?

- Economique à vocation de développement touristique ?
- Création d'emplois nouveaux lesquels ?
- Dans ce cas quel type de visiteurs? passages de la journée ou séjours ?
- Recherche d'investisseurs pour l'hôtellerie ou la restauration ?
- Educatif ou Culturel par l'appropriation de données géologiques ?
- Recherches de type anthropologique sur les habitants de la Hague ?
- Sortir la commune de son image accrochée à l'industrie nucléaire et à ses entreprises industrielles ?
 - Aménager cette partie de la commune –pointe de La Hague- pour permettre une augmentation de la circulation automobile et le stationnement ?
 - Quelles mutations du secteur agricole sont induites par ces nouvelles orientations et comment accompagner ce secteur économique traditionnel de La Hague dans ce cadre ?
 - Quelle maîtrise aura la commune de son destin et de ses choix dans la mesure où ils seront soumis à d'autres autorités telles que la DREAL l'UNESCO probablement l'EUROPE pour financer des investissements ou maintenir la labellisation dans un contexte déjà très contraignant ?
 - Enfin le bien être des habitants étant toujours la mère des batailles pour une collectivité quelle plus value comptez vous y apporter avec ces actions et quels seront les indicateurs d'impact et les évaluations qui vous permettront de l'assurer dans ce contexte de développement. »

DEUX PROJETS POUR INSCRIRE LA HAGUE DANS UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DE SON TERRITOIRE, PORTEUR DE VALEURS ET DE SENS COMMUN

RÉPONSE

Depuis la décision d'implanter une usine de retraitement des combustibles nucléaires, en 1960, la population de La Hague a non seulement plus que doublé, mais profondément changé. Le territoire est ainsi passé d'une économie fondée sur une activité agricole dominante à une économie fondée aujourd'hui en premier lieu sur son industrie. Malgré cela, l'activité agricole façonne encore 71 % de la surface de La Hague et le caractère remarquable des paysages qu'elle modèle est reconnue au niveau national par un classement. Car en parallèle de cette industrialisation du territoire, des mesures de protection ont été prises pour préserver les paysages (inscription généralisée en 1972 et 1973 de 11 communes déléguées et classement de la frange littorale en 1992, depuis Landemer jusque Héauville).

Les élus précédents ont œuvré pour que le caractère devenu hybride de La Hague, n'en efface pas, en le réduisant à l'une de ces composantes, des siècles d'histoire, une culture, des caractères, une activité agricole et maritime, une image et un nom ; Les dynamiques économiques en matière d'emploi, et la dynamique déployée par la commune, en matière de services à tous les âges de la vie vise depuis longtemps à rendre le territoire attractif pour maintenir une démographie dynamique ;

Les Haguais sont par ailleurs attachés à leurs paysages et souhaitent voir les caractères de La Hague préservés et transmis aux générations futures ;

Mais, il apparaît que certains éléments du paysage se dégradent ou se banalisent et qu'un équilibre doit être trouvé pour préserver activité économique et préservation des paysages ;

Aujourd'hui, la viabilité, la vivabilité et l'équité de l'activité agricole sur la commune de La Hague revêtent par ailleurs un enjeu majeur ;

Les leviers de demain pour assurer la préservation des patrimoines de La Hague relèvent de la sensibilisation, de la pédagogie, de l'éducation à l'environnement et d'une meilleure connaissance et appropriation du patrimoine communal mobilisant à la fois les milieux scolaires, familiaux, ou associatifs ; Or, il est constaté un manque de médiateurs - nature et de structures en éducation à l'environnement sur le territoire.

Il apparaît aussi, que des difficultés sont rencontrées par les riverains, des conflits d'usage, en raison d'une fréquentation saisonnière qui n'est aujourd'hui pas maîtrisée et qui risque par ailleurs de s'accroître à l'avenir.

Face à ces constats, il apparaît nécessaire d'apporter de la cohérence dans l'action publique au regard de l'investissement engagé depuis des décennies pour la préservation du patrimoine de La Hague et notamment de son bâti ; à l'image de projets structurants tels que la rénovation du Manoir du Tourp ;

Pour toutes ces raisons, l'équipe municipale considère qu'il est de son devoir, et de sa responsabilité avec et pour les Haguais, d'œuvrer pour :

- Transmettre à chaque habitant d'aujourd'hui et de demain, les valeurs qui habitent La Hague et renforcer ainsi les liens entre tous les Haguais sur la base d'une culture commune ;

- Assurer une préservation et une transmission aux générations futures des paysages de La Hague, qui sont des paysages à la fois remarquables et vivants ;

- Réguler un accueil du visiteur fondé sur le respect des riverains et des paysages et préserver ainsi un cadre de vie de qualité et un développement équilibré du territoire ;

Les démarches Grand Site et Géoparc offrent le cadre politique et méthodologique et donc les leviers financiers pour répondre à ces enjeux, avec l'Etat au nom des intérêts de la Hague, en association avec les forces vives du territoire désireuses de se mobiliser, et avec les partenaires extérieurs (Cotentin, département, région, conservatoire du littoral, chambres consulaires, etc.).

DEUX PROJETS POUR INSCRIRE LA HAGUE DANS UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ ET DURABLE DE SON TERRITOIRE. PORTEUR DE VALEURS ET DE SENS COMMUN

QUESTION

Qui est à l'origine du projet ? (personnes physiques ou morales)

RÉPONSE

Une étude sur les potentialités du territoire avait été lancée en 2014 par la communauté de communes de La Hague, présidée à l'époque par M. Canoville. Après la création de la commune nouvelle en 2017, le dossier a été poursuivi, sous l'égide de Mme Druetz.

QUESTION

Quand on reprend les articles et les communiqués de presse notamment de 2018 on lit que l'objectif recherché est : «la mise en avant et la dynamique du territoire» on lit aussi : «pour une saison touristique plus longue» et «attirer de nouveaux touristes». Visiblement vous ne portez plus les mêmes objectifs pourquoi ?

RÉPONSE

Une saison touristique plus longue ne signifie pas autant de monde qu'en été pendant le reste de l'année. Bien au contraire, l'idée serait plutôt d'encourager les visiteurs à venir visiter La Hague hors saison plutôt qu'en été et réduire ainsi l'afflux des mois de juillet et août.

De plus, les nouveaux touristes qui pourraient être attirés par un territoire ayant le label géoparc sont des touristes intéressés par des thématiques culturelles, patrimoniales, environnementales... Ce sont en général des visiteurs respectueux des lieux qu'ils visitent et qui ont tendance à éviter le tourisme de masse.

LE GÉOPARC, UN PROJET ÉDUCATIF ET PATRIMONIAL

QUESTIONS

« Un Géoparc, c'est quoi exactement ? »

« Qu'est-ce que le Géoparc ? un parc à touristes ? »

« Pourriez-vous m'expliquer ce qu'est un Géoparc et surtout ce que cela implique pour la HAGUE, le plus précisément possible ».

RÉPONSE

Il s'agit d'une politique essentiellement d'éducation, d'interprétation et d'animation des patrimoines, qui vise à soutenir un développement local. Un Géoparc repose sur 5 domaines d'actions :

- L'éducation à l'environnement et au développement durable, que ce soit auprès des scolaires ou du grand public ;
- Le patrimoine, à travers en particulier des activités de médiations et d'interprétation qui visent à révéler toutes les richesses du territoire aux habitants, comme aux visiteurs ;
- La recherche pour révéler toujours plus la relation de l'Homme et de la Terre et accroître les connaissances sur les patrimoines et l'environnement de La Hague au sens large ;
- Le développement économique durable en lien avec le développement d'une offre touristique de qualité, en phase avec les ressources naturelles et l'activité agricole et artisanale du territoire ;
- La coopération nationale et internationale entre Géoparcs pour porter les valeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) qui cherche à instaurer la paix par la coopération internationale en matière d'éducation, de science et de culture.

Concrètement, il s'agit de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années via notamment le Manoir du Tourp (qui œuvre déjà en matière de patrimoine et de recherche), et de développer un autre volet d'actions, en matière d'éducation à l'environnement, et en cohérence avec la politique de développement durable qui est portée par la municipalité. L'objectif va être de développer des activités, des outils, des programmes pédagogiques, en partenariat avec les structures éducatives du territoire (écoles, collèges, associations jeunesse, ...).

UN GRAND SITE. POUR CONCILIER PRÉSERVATION DES PAYSAGES, QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS ET ACCUEIL DES VISITEURS

QUESTIONS

« N'avons-nous pas assez de touristes ?... »

« Nos infrastructures sont saturées l'été (routes, parking) : qu'est ce qui est prévu pour y remédier ? Le bord de mer est de plus en plus pollué l'été par le stationnement des campings cars : qu'est-il prévu pour mettre un terme à cette pollution ? »

« Mais alors pourquoi sont-ils vraiment nécessaires ces projets ? Protection des sites ou besoin de développement touristique ? »

« Que comptez-vous mettre en place pour éviter l'afflux massif de touristes ? »

« Bonjour, vous commencez en disant n'avons nous pas assez de touristes ? Il semblerait qu'on en a plutôt trop. Depuis quelques années nous sommes régulièrement envahis et nous évitons de sortir dans ces périodes. Quelle est la motivation de la municipalité à faire venir encore plus de monde aux bénéfices de qui ? Quelques restaurateurs qui nous sont inaccessibles tout au long de l'année au regard des tarifs pratiqués, on n'est pas à Paris. Bénéfices pour l'hôtellerie et surtout les gîtes ruraux, rien de neuf sous le soleil ils sont déjà pleins. Quel bénéfice pour la commune ?

En 1er, quels sont les paramètres structurants d'une telle démarche. Combien de visiteurs par an ? sur quelle période ? est-ce que tous les sites sont concernés (Urville, Landemer, Omonville, Jobourg, Vauville, Biville, Vasteville par exemple) et quel impact pour chacun ? »

RÉPONSE

La politique des Grands Sites est une politique portée par le ministère en charge de l'environnement qui vise justement à trouver des réponses aux difficultés citées : une forte fréquentation de visiteurs qui engorge certains secteurs parmi les plus remarquables et génère ainsi des problèmes de stationnement, de circulation, etc.

Cette politique n'est donc pas une politique touristique, mais une politique de gestion de la fréquentation touristique d'un territoire et de restauration de ses qualités paysagères si elles ont été mises à mal. Les espaces susceptibles de faire l'objet d'une Opération Grand Site (OGS) doivent remplir les quatre conditions préalables suivantes :

- Etre, pour l'essentiel, un site classé au titre des articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement (ex-loi du 2 mai 1930)
- Etre un espace d'intérêt national, c'est-à-dire un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue et socialement consacrée ;
- Connaître des périodes de fréquentation excessive, au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation ;
- Faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne

La Hague répond à l'ensemble de ces conditions. Sa frange littorale est classée depuis 1992 ; elle est reconnue par le ministère de l'environnement comme d'intérêt national ; elle connaît comme vous le décrivez des problèmes de fréquentation non maîtrisée (flux de camping-cars, stationnements gênants...), auquel l'équipe municipale élue souhaite pouvoir apporter des réponses pour en assurer une bonne gestion et assurer en même temps une préservation de ses paysages.

UN GRAND SITE. POUR CONCILIER PRÉSERVATION DES PAYSAGES, QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS ET ACCUEIL DES VISITEURS

QUESTION

«L'OGS est souvent assimilée à un flux important de touriste (ex la dune du Pilat avec 1 million de visiteurs). Nous on parle de 270 000 visiteurs !!!)»

RÉPONSE

Il est important de ne pas considérer uniquement les chiffres, mais de prendre en compte la spécificité des territoires, et comment les riverains vivent cette fréquentation. Aujourd'hui, certains habitants de La Hague la subissent. Il est de la responsabilité du Maire, de faire en sorte de veiller à assurer un équilibre qui préserve tout le monde : les paysages, les habitants comme les visiteurs.

QUESTION

«Le gestionnaire veillera-t-il à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants. Est ce le cas ?»

RÉPONSE

Oui, l'Opération Grand Site est fondée sur ce principe.

QUESTION

«Est il possible de préciser les limites territoriales qui seront concernées par le grand site en vue d'obtenir le label «grand site de France» ? Quel pouvoir décisionnaire conserveront nos élus locaux dans les organismes gestionnaires du grand site ?»

RÉPONSE

L'ensemble de la commune de La Hague est aujourd'hui concerné par le Grand Site. Et c'est la commune de La Hague qui en est donc, à cette échelle, la structure gestionnaire. Comme le site classé (le cœur patrimonial du Grand Site) s'étend jusque Héauville, dans le prolongement du massif dunaire, Héauville pourrait demander à rejoindre le périmètre du Grand Site et à faire partie du projet. Le Maire d'Héauville, pour cette raison, a été invité et a accepté de participer au 1er comité de pilotage, qui s'est tenu en décembre 2020 pour lui permettre de prendre connaissance du sujet.

UN GRAND SITE. POUR CONCILIER PRÉSERVATION DES PAYSAGES, QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS ET ACCUEIL DES VISITEURS

QUESTION

«Quels sont les territoires précis concernés par les premiers projets développés dans ces deux cadres ?

RÉPONSE

C'est l'ensemble de la commune de La Hague qui est concerné. Mais certains enjeux se concentrent beaucoup sur la frange littorale. C'est elle qui subit en particulier aujourd'hui les pressions de fréquentation les plus importantes auxquelles l'Opération Grand Site doit pouvoir apporter des réponses. Mais ce n'est pas parce que les pressions sont les plus importantes sur la frange littorale que des solutions ne sont pas à chercher ailleurs, à l'échelle du territoire de La Hague et au-delà, à l'échelle du Cotentin.

En ce qui concerne le Géoparc, les sites d'intérêt du point de vue géologique sont majoritairement situés sur cette frange littorale, le long du GR223. Mais c'est l'ensemble des patrimoines de La Hague que le projet souhaite révéler : patrimoine naturel, patrimoine culturel, patrimoine immatériel. En révélant l'ensemble des richesses de La Hague, l'objectif est aussi de réduire la pression sur des sites fortement fréquentés comme le Nez de Jobourg ou Goury. Mais l'objectif est aussi que tous les habitants de la Hague puissent partager les mêmes savoirs sur les patrimoines locaux, que l'on habite tel hameau ou tel autre.

QUESTION

«Où seront situés précisément les grands sites de France sur le territoire ?»

RÉPONSE

« Grand Site de France » est un label attribué à un gestionnaire pour la qualité d'un projet global engagé pour préserver et gérer durablement un paysage remarquable, dont le site classé constitue le cœur patrimonial. S'il devait être attribué demain, il le serait à la commune de La Hague, entité administrative et politique porteuse du projet.

QUESTION

«Bien que pas du tout convaincu par la pertinence de ces labels, on peut vraisemblablement faire ces aménagements seuls.»

RÉPONSE

Toute modification de l'aspect des lieux est aujourd'hui soumise à autorisation à l'intérieur du périmètre du site classé et à déclaration, dans celui du site inscrit. La commune de La Hague ne peut donc pas faire de projets d'aménagement au sein de ces périmètres seuls. Elle a besoin de travailler avec les services de l'Etat qui délivrent les autorisations. Or l'Etat propose un dispositif spécifique pour les territoires qui présentent un intérêt national, connaissent des périodes de fréquentation excessive, au point de mettre à mal les qualités qui en ont fait la réputation et font l'objet d'une recherche de gestion pérenne : l'Opération Grand Site.

UN GRAND SITE. POUR CONCILIER PRÉSERVATION DES PAYSAGES, QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS ET ACCUEIL DES VISITEURS

La commune de La Hague doit donc travailler dans ce cadre pour résoudre les problématiques de fréquentation estivale que connaît notamment la frange littorale de La Hague, avec le soutien et l'accompagnement de l'Etat.

QUESTION

«Pensez-vous réellement judicieux de mener une étude de fréquentation sur la période estivale de 2021 alors que nous savons déjà qu'elle ne sera pas représentative de la fréquentation des années à venir (Eté COVID) ?»

RÉPONSE

Cette étude avait débuté en septembre 2019 pour une durée prévue de 1 an. Elle a été arrêtée au printemps 2020 en raison du contexte sanitaire. Le bureau d'études qui accompagne La Hague s'adapte aux mesures sanitaires du moment. Aussi, il n'a pas encore été fixé ce jour de date de reprise. Pour autant, il paraît important de ne pas plus attendre. Les données qui seront obtenues cet été 2021 seront étudiées et analysées à la lumière du contexte sanitaire que l'on connaît, et au regard également des données de certaines années antérieures. Le bureau d'études ne s'appuie pas sur des données brutes mais des données retravaillées pour construire son analyse.

QUESTION

«Les groupes de randonneurs se rassemblant le matin et revenant l'après-midi monopolisent une bonne partie de la journée le Parking [Port Racine] empêchant les pêcheurs et les touristes de se garer. Ne serait-il pas possible de trouver pour eux exclusivement un lieu de rassemblement ?»

RÉPONSE

Votre proposition mérite en effet d'être étudiée. L'étude de fréquentation en cours permettra de quantifier et qualifier les pratiques des visiteurs et notamment des randonneurs. Le schéma de l'itinérance et de la randonnée mené par l'Office de Tourisme du Cotentin devra également tenir compte de ces constats.

QUESTION

«La 1^e Opération Grand Site a-t-elle financé l'enfouissement des lignes électriques ?»

RÉPONSE

L'enfouissement des lignes n'a pas été financé directement dans le cadre des crédits OGS. Néanmoins, cette opération est la résultante du classement du site en 1992 (Dans les sites classés, les lignes électriques sont soumises à une obligation d'enfouissement) et s'inscrit donc dans le contexte de l'Opération Grand Site.

DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS. POUR UNE VISION GLOBALE ET UNE COHÉRENCE DANS LES RÉPONSES APPORTÉES. NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENTS

QUESTION

«Après études des différents sites aujourd'hui labélisés « Grand Site », il apparait que le stationnement au sein des sites classés est interdit et d'important travaux ont été réalisés afin de les déplacer en dehors du périmètre classé.»

RÉPONSE

Le stationnement n'est pas interdit par principe en site classé.

QUESTION

«Que vont devenir les parkings actuels ? la suppression éventuels des parkings existants et l'éloignement probable des infrastructures envisagées va t elle entraîner la mise en place de navettes ?»

RÉPONSE

Aujourd'hui, il n'est pas question de navette. Il s'agit de garantir qu'à l'avenir, la fréquentation ne nuise plus aux riverains, aux exploitants agricoles, et ne dégrade pas les paysages. Les modalités ne sont pas encore sur la table. La première étape est d'obtenir une vision claire de la situation actuelle, des flux, de la saturation ou non des stationnements, des difficultés rencontrées, etc. Et c'est l'objet de l'étude de fréquentation que d'objectiver cet état initial.

QUESTION

«Les locaux auront-ils toujours accès libre et gratuit aux sites, tout au long de l'année, sans contraintes supplémentaires par rapport à la situation actuelle ?»

«Y aura-t-il des parkings payants pour les habitants de la Hague ?»

«Vous dites qu'aucunes nouvelles contraintes administratives ne seront mise en place. Pouvez-vous expliquer très clairement et simplement quels seront les moyens d'accès pour les habitants et les promeneurs sur les sites de Goury, Nez de Jobourg, Landemer, Port-Racine.... ?»

«Quels seront les contraintes durables pour les habitants de la Hague pour se rendre demain par exemple à Goury, ou Jobourg ou Urville (période estivale et hors période estivale) ?»

«Pour réguler le tourisme sur ces sites exceptionnels, il faudra créer des parkings en amont. Où seront-ils situés ? seront-ils payants ? Y aura-t'il des expropriations et/ou des rachats de terrains ?»

RÉPONSE

Les habitants et les visiteurs pourront toujours demain accéder aux sites de Goury, du Nez de Jobourg, de Landemer ou du Port Racine, en voiture, à pied, à vélo,

L'objectif de la démarche est de garantir qu'à l'avenir, la fréquentation ne nuise plus aux riverains, aux exploitants agricoles, ne soit pas dangereuse, et ne dégrade pas les paysages. La responsabilité de la commune est de répondre à l'intérêt général et aux difficultés qui sont signalées.

DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS. POUR UNE VISION GLOBALE ET UNE COHÉRENCE DANS LES RÉPONSES APPORTÉES. NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENTS

Les modalités ne sont pas encore sur la table. Le projet n'en est qu'au stade du diagnostic. Le principe est de garantir que les riverains puissent vivre normalement. Il n'est pas prévu de barrière ou de parkings payants. Le principe est que La Hague reste accessible et gratuite pour tous. Il n'y a pas de réponse-type. Ce qui se fait ailleurs sur d'autres Grands sites est de la responsabilité des territoires qui les portent au regard des enjeux qui sont les leurs. S'il s'agissait de prendre modèle sur des solutions de délestage, il s'agirait de prendre exemple sur le principe des parkings gratuits en herbe de Goury, plutôt que sur la bétonisation des paysages.

QUESTION

«Quel est le plan exact des infrastructures prévues ?»
«Qu'entendez-vous par infrastructures nouvelles ? Proximité des sites autres ?»
«Y a t il des projets d'infrastructures à l'étude ? Quelle sera la méthode de concertation avant d'engager des travaux ? Comment seront informés et associés les associations, les riverains, les autres administrés de la commune nouvelle ?»

RÉPONSE

Il n'y a pas de projets d'infrastructures de programmés. L'Opération Grand Site n'en est qu'à la phase d'études. Les habitant seront mobilisés le moment venu sur cette étape du diagnostic, comme à chaque étape clef du projet et les investissements éventuels seront débattus en conseil municipal.

QUESTION

«Quels réseaux existants (GR, chemins ruraux, routes, places etc.) seront modifiés ?»

RÉPONSE

Il est trop tôt pour envisager de modifier des réseaux. Le constat qui est fait actuellement, et qui est par ailleurs partagé par de nombreux riverains, est que la fréquentation n'est pas maîtrisée. Il conviendra d'identifier les leviers d'actions le moment venu. A ce jour, il est prévu de travailler a minima sur de la signalétique pour préparer la saison prochaine et éviter d'envoyer des automobilistes se perdre au milieu de nulle part sur des chemins qui ne sont pas dimensionnés pour pouvoir se croiser.

QUESTION

«Les deux labels auront des effets concrets et rapides sur le tourisme, à qui reviendra les recettes des parkings par exemple, alors que le tourisme est devenu depuis quelques temps une compétence de la CAC ?»

RÉPONSE

Il n'est pas prévu de parking payant.

DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS. POUR UNE VISION GLOBALE ET UNE COHÉRENCE DANS LES RÉPONSES APPORTÉES. NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENTS

QUESTION

«Qui seront les gestionnaires des infrastructures envisagées ? (public ou commune)»

RÉPONSE

Il n'y a pas d'infrastructure particulière envisagée à ce stade, hormis, en termes de travaux, un projet de sanitaires au niveau d'Ecalgrain, pour répondre à une demande formulée depuis plusieurs années. Celui-ci sera présenté en commission travaux et devra obtenir un permis d'aménager et une autorisation au titre du site classé.

QUESTION

«Les «visiteurs» seront vraisemblablement orientés vers un nouveau parking. A quel niveau se positionnera-t-il par rapport à Auderville et à La Roche ? Taille, et accès ?»

RÉPONSE

Aujourd'hui, les visiteurs sont invités à stationner l'été dans une parcelle agricole qui sert de délestage l'été et qui est pâturée l'hiver et les camping-cars dans une autre parcelle qui leur est dédiée. L'hiver, les visiteurs, en véhicule léger, peuvent aller jusqu'au parking nord. Aujourd'hui, ces parkings remplissent leur rôle, sans être saturés.

QUESTION

«PARKING du port à Auderville
Les quelques places sur le port le long du CD 901 seront-elles conservées ?»
«Pouvez-vous nous dire précisément ce qu'il adviendra des parkings du port de Goury»

RÉPONSE

Il n'est pas envisagé aujourd'hui de les supprimer.

QUESTION

«Pouvez-vous nous dire précisément ce qu'il adviendra des parkings du Vendémiaire . Ce parking sera-t-il conservé ?»

RÉPONSE

Oui, il joue son rôle l'hiver.

DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS, POUR UNE VISION GLOBALE ET UNE COHÉRENCE DANS LES RÉPONSES APPORTÉES, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENTS

QUESTION

Parking terre-plein du port (Conseil Général)

«L'accès à la cale pour la mise à l'eau sera-t-elle maintenue ?»

«Le stationnement sur le port pour les usagers sera-t-il maintenu ?»

«Le stationnement des remorques sur le port sera-t-il maintenu (conformément à l'engagement de Mr MORIN – CONSEIL GENERAL) ?»

«De plus comment comptez-vous gérer l'accès à la cale du port de Goury principalement pour les plaisanciers qui mettent à l'eau leur bateau.»

RÉPONSE

Il n'est pas de la responsabilité de la commune de répondre à la place du conseil départemental. Ce que la commune pourra défendre c'est que oui, le port de Goury est et doit donc rester avant tout un port. Il est donc important que les usagers du port puissent toujours se garer à proximité de la cale.

QUESTION

«Pouvez-vous nous dire précisément ce qu'il adviendra des 2 parkings d'Escalgrain (le long de la route et celui près de la plage). Seront-ils maintenus ?»

RÉPONSE

Oui, il est important de proposer du délestage en saison.

QUESTION

«Parking de délestage en herbe (à droite en descendant) à Goury :

Ce parking donne entière satisfaction, sa mise en place a réglé d'infinies querelles sur notre commune.

Il est à noter que sa proximité avec le port, le rend attractif pour les gens de passage et évite ainsi des stationnements anarchiques disséminés le long de la cote.»

«Madame DRUEZ avait pour projet de déplacer ce parking beaucoup plus haut (à la sortie du bourg) avec mise en place de navette !!!

Confirmez-vous ce projet ?»

«Pouvez-vous nous dire précisément ce qu'il adviendra du parking de délestage en herbe qui est ouvert l'été. (pourra-t-il rester à son emplacement actuel ?)»

RÉPONSE

Il n'y a pas de projets de navette sur Goury. Le parking de délestage joue aujourd'hui son rôle en saison, sans artificialisation.

DES PROJETS QUI S'INSCRIVENT DANS LE TEMPS, POUR UNE VISION GLOBALE ET UNE COHÉRENCE DANS LES RÉPONSES APPORTÉES, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENTS

QUESTION

«Pouvez-vous nous dire précisément ce qu'il adviendra du parking des camping-cars à Goury ?»

RÉPONSE

Le parking des camping-cars est un parking qui a été mis en place et autorisé pour du stationnement de jour. Il ne fait l'objet d'aucune projection aujourd'hui.

CONSTRUIRE UN PROJET PARTAGÉ AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES POUR DES INVESTISSEMENTS CO-FINANCÉS.

QUESTIONS

«Quels sont les budgets prévus pour les investissements et le fonctionnement ? Quelle sera la part financée par la commune nouvelle ?»

«Le tourisme c'est une bonne chose à petite échelle mais pas à marche forcée. Quel est le coup de cette opération, est si même elle est subventionnée ce ne sera directement ou pas par l'argent du contribuable.»

«Les infrastructures vont être coûteuses, quel est le mode de financement ?»

«Quel sera le coût de l'opération Grand Site ainsi que le reste à charge pour la commune de la Hague après subventions ?»

«Les communes déléguées non littorales sont elles informées des opérations et des coûts engendrés ?»

«Pourquoi la CAC ne participera pas aux coûts alors qu'ils seront les principaux bénéficiaires au niveau de retombées économiques ?»

«Quelle est la prévision de budget alloué à la gestion de ce projet ?»

«Qui finance le projet ? Quelle est l'enveloppe ? Quelles sont les différentes parties prenantes du projet, commune de la Hague ? pays du cotentin et régionale ?»

CONSTRUIRE UN PROJET PARTAGÉ AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES POUR DES INVESTISSEMENTS CO-FINANCÉS.

RÉPONSE

Aujourd'hui, le projet Grand Site n'en est qu'à la phase préalable des études et de l'état initial. Lorsque cette phase d'études préalables sera terminée, des discussions avec les partenaires du projet donneront lieu à l'élaboration d'un programme général (document d'orientation et plan global détaillé par fiches-actions).

Les financements des actions, que ce soient pour des études de définition ou pour des travaux seront étudiés dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions, au cas par cas, en fonction des compétences portées par chacun des partenaires (État, agglomération, département, région, ..) et des organismes de financement (Agence de l'eau, etc.).

Ce sont ces fiches actions qui détailleront non seulement les travaux ou actions nécessaires pour répondre aux objectifs définis mais également le plan de financement précis incluant les engagements financiers des différents partenaires.

S'agissant de l'Opération Grand Site, étant en début de démarche, le budget relève donc davantage aujourd'hui des études de diagnostic. L'étude de fréquentation qui est en cours est subventionnée à hauteur de 30% par l'Etat et 70% par des fonds européens (FEADER). La part restant à la charge de la commune est la TVA, puisque l'étude est financée à 100% sur son montant HT.

L'inventaire du patrimoine qui est envisagé (toujours dans une dimension d'étude préalable -diagnostic) s'inscrira dans le cadre du prochain Contrat Pôle de Service avec le Département et mobilisera ainsi une part importante de co-financement du département.

La formation des guides conférenciers proposée en 2020, dans le cadre du Géoparc a été financée par le Cotentin, parce que l'action s'inscrivait dans la stratégie portée par le Schéma local de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de l'agglomération.

QUESTION

«L'impact budgétaire est primordial, c'est une question importante à laquelle vous devez répondre. D'autant plus que la circulaire du 21/01/2011 relative à la politique des grands sites avertit en disant : «Si les crédits réservés pour OGS et Géoparc ont constitué un effort croissant et constant du ministère depuis de nombreuses années, ils restent et resteront toutefois modestes au regard des financements qui seront à mobiliser» -> La question du montant de l'investissement que devra consacrer la municipalité est essentielle, pourquoi n'est-il pas encore défini ? Ces projets datent de 2018 !»

RÉPONSE

Une Opération Grand Site repose sur un projet et un programme d'actions auxquels les habitants ont été associés. Comme vous le mentionnez cette étape de partage du diagnostic n'ayant pas été faite, l'heure n'est pas à chiffrer un programme d'actions ni à chercher des cofinancements sur des actions qui ne sont pas encore définies.

PARTENARIATS

QUESTION

«L'initiative publique ne peut pas tout. De quels partenaires (privés, d'économie solidaire, etc.) s'est entourée la commune pour mener à bien dans la durée les aménagements et les fonctionnements des équipements ? Y a-t-il des objectifs économiques ?»

RÉPONSE

Il est trop tôt pour parler aménagements et équipements s'agissant de l'Opération Grand Site. Le projet en est au stade des études préalables de diagnostic et notamment en matière de fréquentation. Concernant le Géoparc, l'équipement pivot du projet existe déjà. Le Manoir du Tourp construit actuellement sa nouvelle feuille de route pour répondre aux objectifs du projet, notamment dans le domaine de l'éducation.

QUESTION

«Quel sera le rôle de l'office du tourisme du Cotentin ?»

RÉPONSE

L'Office de tourisme du Cotentin est un partenaire de la démarche, au même titre que le Conservatoire du littoral ou les chambres consulaires (chambre d'agriculture, etc.). L'Opération Grand Site vise à maîtriser la fréquentation touristique. Il est donc important et nécessaire de pouvoir associer l'Office de Tourisme du Cotentin à la démarche, pour qu'il puisse construire sa stratégie à l'échelle du Cotentin, à la lumière des enjeux identifiés sur La Hague, qui sont par ailleurs loin d'être différents de ceux du Val de Saire ou de la Côte des Isles.

QUESTION

«La Communauté d'agglomération du Cotentin est-elle associée ? en quoi ? Quelle(s) autres collectivités publiques ou locales le sont ?»

RÉPONSE

La communauté d'agglomération est associée, aux côtés des autres collectivités territoriales : Région et département pour tenir compte des compétences respectives de chacun. Chacune est représentée dans le comité de pilotage Grand Site et Géoparc que co-préside, Mme le Maire et M. le Préfet de département.

PARTENARIATS

QUESTION

«Pourquoi engager un tel projet de manière isolée alors que la CAC et donc par ricochet le département et la région ne seront pas partenaires ?»

RÉPONSE

La commune de La Hague n'avance pas isolément dans ce projet. L'agglomération, le département et la région, en sont justement partenaires.

GOUVERNANCE

QUESTION

«Quel(s) élu(s) et quel service municipal seront en charge de la préparation et de la mise en oeuvre ?»

RÉPONSE

Aujourd'hui l'Opération Grand Site et le Géoparc sont rattachés à la Direction générale des Services, parce que les deux projets sont transversaux à d'autres directions (Education, Culture, Services techniques, etc.). Chaque adjoint concerné a donc la charge de construire et de déployer ce projet et mobilisera sa commission au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le bureau municipal élargi permet d'y associer les maires délégués. L'ensemble du dispositif est donc sous le pilotage politique de Mme le Maire.

QUESTION

«Il serait honnête et démocratique de présenter la validation des différentes étapes validées et/ou votées à ce jour.»

«Il serait aussi honnête, souhaitable et démocratique de présenter le mode de validation des étapes à venir ?»

Un comité de pilotage, copiloté par Mme le Maire et M. le Préfet rassemble depuis décembre 2020 les principaux partenaires de la démarche (services de l'Etat, collectivités territoriales, chambres consulaires, etc.). Il a vocation à se réunir une fois par an.

Ce comité de pilotage est alimenté par une gouvernance communale, réunissant autour du Maire, les principaux adjoints concernés par le projet et des représentants des maires délégués. Cette instance a vocation à se réunir 2 fois par an et à rendre compte de l'avancée du projet au Conseil municipal. Devant ce dernier, sont présentés par ailleurs régulièrement pour délibération des actions, après leur examen dans les commissions concernées, pour recueillir les avis.

Concrètement, où en est-on aujourd'hui ?

S'agissant du Géoparc, mi 2020, a été arrêtée, avec le conseil scientifique, sur des critères scientifiques, la liste des sites d'intérêt pour les sciences de la Terre, préalable à la mise en œuvre d'activités éducatives et d'interprétation. C'est sur la base de cet inventaire qu'a été organisée une formation des guides conférenciers en 2020 (formation financée par le Cotentin). Et c'est à la suite de cette formation que des premières visites guidées ont été organisées en partenariat avec l'Office de Tourisme (financée par la commune). Ce partenariat a fait l'objet d'une convention en 2020, reconduite en 2021. Ces conventions avec l'Office de Tourisme du Cotentin ont fait l'objet d'une délibération du conseil municipal de La Hague.

S'agissant du Grand Site, le projet n'en est qu'en phase d'études. Une OGS comporte deux phases distinctes :

- celle des études préalables et de l'élaboration d'un programme général de réhabilitation,
- et celle des travaux.

Les études préalables comportent plusieurs volets :

- Une analyse diagnostic faisant l'état des lieux et portant un regard critique sur les dysfonctionnements ;
- Une enquête fine de fréquentation, portant sur la typologie, les comportements des visiteurs, les variations saisonnières, l'impact sur l'intégrité des lieux, ... ;
- Une analyse du site dans toutes ses composantes (paysage, bâti, patrimoine naturel, ...) ;

Lorsque cette phase d'études préalables sera terminée, elle sera partagée de manière à pouvoir passer ensuite à l'élaboration d'un programme général partagé (document d'orientation et plan global détaillé par fiches-actions). Ces fiches actions détailleront les travaux ou actions nécessaires pour répondre aux objectifs définis et le plan de financement précis incluant les engagements financiers des différents partenaires.

QUESTION

«Quels seront les moyens, dans le domaine de gouvernance du projet, pour la concertation avec les acteurs et la population locale ainsi que l'information du public. Merci pour vos réponses.»

RÉPONSE

Aujourd'hui, les professionnels sont associés au projet, formellement, a minima, dans le cadre du comité de pilotage (les 3 chambres consulaires y sont représentées : chambre d'agriculture, chambre de commerces et de l'industrie, chambres des métiers et de l'artisanat). Un axe de travail spécifique avec la profession agricole est identifié. Demain, d'autres axes pourront permettre d'associer les commerçants, les hébergeurs, les restaurateurs qui le souhaitent autour d'un projet. S'agissant des habitants de La Hague, les modalités de leur participation au projet sont en cours de définition, pour répondre au contexte sanitaire. En ce qui concerne l'information, le journal Horizon, le site internet de la commune, les points d'information régulier en conseil municipal permettront de rendre compte de l'avancée du projet.

QUESTION

«Vous légitimez votre consultation auprès d'associations quelles sont-elles ? Quelle est la représentation de l'avenir agricole auprès des agriculteurs Haguais ? Combien compte-t-elle d'adhérents ? La consultation des pêcheurs, des restaurateurs, des entreprises locales, des gérants d'hôtels ou de gîtes, des commerçants et artisans et de manière générale des Haguaises et des Haguais est pratiquement inexistante. Le COVID ne peut justifier le manque d'information, d'autres moyens sont possibles, (dossier de présentation envoyé par voie postale, Webinars, réseaux sociaux...)

Pourquoi est-ce à nous de nous déplacer pour être informé alors que c'est votre équipe qui porte ces deux projets ? N'est-ce pas le rôle d'une municipalité d'informer et de faire participer ses habitants au projet d'avenir du territoire ? Le 26 février 2020 vous dites dans Ouest France : «La volonté première pour Manuela Mahier et son équipe est de faire participer les habitants aux projets ainsi qu'aux actions et orientations» N'y a-t-il pas ici une retranscription inexacte de vos engagements de campagne électorale ?»

RÉPONSE

En 2019, lors du voyage d'études dans les Deux Caps (Blanc Nez - Gris Nez), Grand Site de France labellisé, et à l'occasion des échanges qui ont suivi, ce sont tous les agriculteurs de La Hague qui ont été invités, appartenant ou non à Avenir Agricole de La Hague. L'association regroupe par ailleurs aujourd'hui entre 25 et 35 exploitations adhérentes (soit près de 50% des exploitations du territoire) et une diversité de productions et de mode de production.

En 2019, 5 étudiants ont été missionnés pour mener une enquête (questionnaire en ligne et entretiens) auprès des professionnels du tourisme et des activités de loisirs pour recueillir en particulier leurs attentes et identifier des pistes de travail (40 questionnaires exploitables et 15 entretiens réalisés).

En janvier 2020, l'équipe précédente a proposé aux associations qui œuvrent dans le domaine de la valorisation des patrimoines ou de l'éducation à l'environnement de pouvoir proposer et identifier leurs activités en tant qu'« évènement Géoparc » parce que contribuant aux objectifs portés par la commune. Un certain nombre d'entre elles ont répondu à l'appel et leurs activités sont depuis visibles sous cette

CONCERTER/FAIRE PARTICIPER/INFORMER/COMMUNIQUER

bannière dans l'agenda « On Sort » de la commune.

Malheureusement depuis la dernière campagne électorale, la municipalité élue a dû composer avec la pandémie et il n'a pas été possible d'organiser de réunions publiques. Mais elle a toutefois été attentive à ce que l'information circule jusqu'à proposer des présentations individualisées à l'occasion de permanences en mairies déléguées et des réponses personnalisées dans le cadre de cette foire aux questions.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, ces temps d'échange auront lieu pour partager tous les éléments de diagnostic collecté depuis le début de la démarche et surtout construire avec les habitants, un projet à la lumière de cet état des lieux. Et si les conditions ne le permettent pas d'ici septembre, des moyens numériques seront proposés.

QUESTION

« Comment peut-on accéder à une information complète ?

Les informations et documentations seront-elles disponibles dans les mairies déléguées ou dans la Mairie de la commune nouvelle à Beaumont Hague ?

RÉPONSE

Le site internet de La Hague a été mis à jour en ce sens et sera régulièrement actualisé. L'adresse mail restera par ailleurs ouverte pour pouvoir répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Les informations et documentations sur ces deux projets seront partagées avec les habitants au fur et à mesure de leur avancée. Le journal Horizon et le site internet, permettront notamment de rendre compte régulièrement des avancées des projets, qui aujourd'hui n'en sont qu'à leur début.

Un dépliant de présentation des 2 projets sera également distribué sur le territoire avant l'été.

QUESTION

« Vous avez dit lors du dernier conseil municipal que les projets étaient en construction et que rien n'était défini. N'est-ce pas le rôle de Mme Vigot embauchée depuis plusieurs années comme chargée de mission Géoparc et OGS de faire une présentation régulière de l'avancement des projets aux élus ? Puis dans un deuxième temps aux administrés ? »

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Si les projets ont été initiés depuis plusieurs années, notre équipe municipale s'est emparée du dossier dès notre prise de fonction, avec comme objectif d'aller expliquer la démarche et de dialoguer sans a priori, dans le cadre de la phase préparatoire du projet.

Nous en sommes aujourd'hui à la fin de cette phase et entrons dans la phase de construction du projet. Comme nous nous y étions également engagés durant la campagne, les différentes étapes d'avancement vous seront régulièrement présentées.

QUESTION

«Ma question est : pourquoi ne pas éditer un petit livret explicatif que chaque habitant de la Hague recevrait dans sa boîte aux lettres afin que chacun puisse avoir le déroulé du projet.. son coût.. les avantages et l'impact pour chacun, agriculteur, pêcheur, commerçant, habitants dans notre vie en général ? Ceci aurait l'avantage d'informer tout le monde car tout le monde ne se sert pas d'internet, les personnes âgées par exemple.»

RÉPONSE

Le n°8 du journal Horizons a consacré un dossier complet sur les projets Géoparc et Grand Site. Le journal municipal est distribué tous les 2 mois dans toutes les boîtes aux lettres du territoire. La rubrique « Où en est-on ? » relaie également toutes les actualités liées à ces 2 projets. Une plaquette de présentation est aussi en préparation. Celle-ci sera diffusée avant l'été et pourra également être distribuée en complément d'un prochain Horizons.

QUESTION

«Il est très regrettable que ce projet d'OGS/GEOPARC continue à avancer sans aucun débat public, particulièrement sur la commune d'Auderville où aucune rencontre (notamment avec le Maire Délégué) n'est envisagée – il s'agit quand même vraisemblablement d'une des communes déléguées les plus concernées par cet OGS.»

RÉPONSE

Des permanences vont être proposées à nouveau, à partir de la mi-mai, sous réserve des conditions sanitaires du moment, en mairies déléguées. Des permanences de Madame le Maire sont également régulièrement proposées en mairie de La Hague, le samedi matin, sur rendez-vous.

QUESTION

« Les permanences le samedi matin sont peut être bien pour certaines personnes mais n'ayant pas reçu le magazine Horizon de Janvier/fév difficile d'être au courant des dates. »

RÉPONSE

Ces permanences ont été annoncées via le site internet de la commune, la page facebook. Ces annonces ont également été relayées par les médias locaux tels que la presse de la Manche.

UN GÉOPARC À L'ÉCHELLE DE LA HAGUE

QUESTION

«Pourquoi limiter le Geopark à la commune de La Hague alors qu'au vu des enjeux d'attractivité, financiers, d'encombrement, il me paraît plus intéressant de s'appuyer sur un territoire plus grand, comme celui de la Communauté d'Agglomération du Cotentin Cherbourg ? En plus des sites géologiques remarquables de La Hague, il existe d'autres richesses géologiques dans le Cotentin qui méritent d'être mieux connues comme le fameux granite de Flamanville et son métamorphisme de contact, celui de Barfleur, le Crétacé des carrières de Fresville, le Quaternaire de l'anse du Brick.»

RÉPONSE

Il faut garder en tête que le Géoparc est aussi un projet éducatif pour la commune de La Hague. L'équipe municipale souhaite qu'il bénéficie aux écoles du territoire. Construire le projet à l'échelle d'une commune comme La Hague permet de le construire au plus près et avec les professionnels de l'éducation. Cela ne signifie pas que la démarche ne pourra pas à l'avenir s'étendre à tout le Cotentin, de même que mettre en avant les sites que vous citez. Mais il est apparu plus intéressant d'en expérimenter la méthode à une plus petite échelle de territoire.

QUESTION

«Un thème très intéressant serait de lier le bâti très varié dans le Cotentin avec la géologie ; les constructions en pierre calcaire de Valognes, les toitures en schistes verts de la Glacerie, les points remarquables en granite comme le phare de Gatteville et les tours Vauban de Saint Vaast La Hougue, classées UNESCO en sont de très bons exemples.»

RÉPONSE

Oui, faire le lien entre le bâti et le matériau local est essentiel. C'est la raison pour laquelle, encouragée et accompagnée méthodologiquement par le Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, et soutenue par le département, la commune souhaite mener un inventaire de son bâti qui puisse révéler toutes ces articulations.

QUESTION

«Les efforts d'organisation et financiers pourraient être mieux partagés si le projet porte sur une plus grande communauté.»

RÉPONSE

Aujourd'hui, même si le projet est porté à l'échelle de La Hague, il bénéficie à tous les niveaux d'organisations et c'est la raison pour laquelle il est soutenu par le Cotentin, le département ou la Région. Par ailleurs, il faut aussi considérer qu'il est plus difficile d'impliquer une communauté sur un vaste territoire que sur un territoire plus réduit.

UN GÉOPARC À L'ÉCHELLE DE LA HAGUE

QUESTION

«Le flot touristique supplémentaire attendu se verrait diluer si l'on considère un plus grand territoire.»

RÉPONSE

Les projets vont venir donner du sens aux visiteurs qui ont envie de venir en trouver. Ces visiteurs-là ne sont pas si nombreux.

VERS UN EFFET LABEL ?

QUESTION

«Les recherches sur le sujet démontrent systématiquement une augmentation substantielle de la fréquentation touristique à partir du moment où les sites sont labélisés (par la communication massive sur les sites de tourisme). Dans la presse on a pu lire «on ne veut pas d'un deuxième Mont Saint Michel» mais alors quelles seront les mesures en place qui permettront de réguler les flux de touristes pourtant libres d'aller et venir où ils veulent ?»

RÉPONSE

Aujourd'hui, une reconnaissance comme «village préféré des français» a beaucoup plus d'impacts en termes de fréquentation, qu'un label Géoparc ou Grand Site de France. Si l'on devait comparer ces deux labels, il faudrait davantage les comparer à des normes ISO qui garantissent un processus ou un service. Géoparc et Grand Site de France ne sont pas des labels touristiques.

Le premier permet d'identifier un territoire qui s'investit en matière d'éducation et d'animation de ses patrimoines, de la même manière qu'un Pays d'Art et d'Histoire reconnaît un territoire qui s'engage dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie.

Le 2e, le label Grand Site de France reconnaît quant à lui un territoire qui s'engage en matière de bonne gestion de sa fréquentation, de ses paysages, comme des écosystèmes qui les constituent.

VERS UN EFFET LABEL ?

QUESTION

«Ce projet [Géoparc] se doit d'asseoir sa démarche en étant entre autre respectueux de son environnement. La période «Covid» que nous vivons depuis un certain temps a eu pour conséquence entre autre l'augmentation du tourisme dans la région. Sous jacent à ce projet, c'est vers un tourisme de masse que nous allons aller et ce tourisme de masse, ce n'est pas ce que veut La Hague.

Avec les problèmes de déchets rencontrés dernièrement, n'est ce pas se diriger vers une pollution de notre patrimoine local, que de faire en sorte d'augmenter de façon plus que significative le nombre de touristes ?»

RÉPONSE

Les visiteurs qui seront touchés par ce label, sont des visiteurs qui en portent les valeurs : celle du respect d'un environnement, d'un patrimoine, d'une planète, valeurs assez éloignées de celles de pollueurs.

2 LABELS POUR UNE CONTINUITÉ DANS L'ACTION ET UNE MAITRISE DE SON DESTIN

QUESTIONS

«Le développement économique durable qui se doit, entre autre d'être en phase avec l'activité agricole, ne va t'il pas justement à contre sens de nos exploitations. Ceux-ci subissent suffisamment de contraintes sans en ajouter. Ce projet garanti t'il l'absence de nouvelles contraintes pour nos agriculteurs ?»

«On parle des agriculteurs, mais nos pêcheurs n'auront ils pas aussi des contraintes d'accès vers leurs outils de travail ?»

RÉPONSE

Ces projets n'induisent aucune contrainte supplémentaire, ni pour les agriculteurs, ni pour les pêcheurs. Bien au contraire, l'un des objectifs visé par l'obtention des ces labels est bien de pouvoir garantir à l'avenir des conditions de travail et de vie optimales pour tous les haguais.

2 LABELS POUR UNE CONTINUITÉ DANS L'ACTION ET UNE MAITRISE DE SON DESTIN

QUESTION

«Quelles vont être les nouvelles contraintes qui viendront inéluctablement suite aux décrets, arrêtés (ministériels, préfectoraux, municipaux), articles, règles qui viendront ?»

«La volonté des élus sur ce sujet, n'entraînera t'elle pas des contraintes découlant de nos administrations que l'on sait prolixes et entraînant toujours et encore des contraintes non souhaités au début ?»

«Y aura t'il des contraintes supplémentaires pour les permis de construire ?»

«Quel est impact pour la chasse et la pêche avec ce géo parc et grand site ?»

RÉPONSE

Grand Site et Géoparc ne sont pas là pour réglementer.

QUESTION

«La qualité de vie offerte à ses habitants ne va t'elle pas en pâtir à l'année longue en dehors des périodes touristiques ?»

RÉPONSE

Le Géoparc va porter des activités, des outils, des programmes éducatifs pour soutenir les écoles. Il va apporter du contenu sur les patrimoines à ceux qui souhaitent mieux connaître La Hague. Apporter un tel contenu ne devrait pas nuire aux habitants mais au contraire, donner des raisons de vouloir s'y installer. Le Grand Site, quant à lui, va permettre de maîtriser et gérer cette fréquentation.

QUESTION

«Je souhaiterais savoir s'il-vous plaît quels seront les impacts du Géoparc en terme : de changement au niveau de l'infrastructure routière ; d'aménagement d'éventuels parkings, où, quelle surface?... ; de modifications de la carte des zones constructibles et non constructibles ; de constructions d'hôtels et de restaurants ; de préservations des sites, Auderville, Goury, Jobourg, Baie d'Ecalgrain et plus généralement toute la côte ; de préservation de la flore et de la faune ?»

RÉPONSE

Le projet de Géoparc vient tirer parti des aménagements réalisés sur La Hague depuis de nombreuses années, en matière d'équipement ou d'infrastructure, permettant ainsi de mettre en valeur ses patrimoines. Un Géoparc ne vient pas réglementer ni l'urbanisme ni les constructions. Enfin, La Hague est déjà un territoire protégé et le projet de Goparc ne justifie pas de nouvelles mesures en la matière.

2 LABELS POUR UNE CONTINUITÉ DANS L'ACTION ET UNE MAITRISE DE SON DESTIN

QUESTION

«Lors du dépôt d'un permis de construire, est ce que le circuit actuel des dossiers de demande de permis sera modifié avec le label grand site et geoparc ? (création d'une nouvelle commission qui se substituera à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites existante à ce jour ou maintien de cette commission).»

RÉPONSE

Non, les règles et les procédures restent les mêmes. Les labels Grand Site et Géoparc ne sont pas normatifs ; ils ne génèrent pas de règles supplémentaires.

QUESTION

«Avec l'obtention du label grand site et géoparc, est-ce que la modification du lieu du siège social d'une exploitation agricole et/ou de son statut juridique sera soumis aux mêmes règles qu'aujourd'hui ?»

RÉPONSE

Oui, ni le Grand Site ni le Géoparc n'interviennent dans ce domaine. Les règles restent les mêmes.

QUESTION

«Pouvez- vous préciser le périmètre des sites que vous souhaitez classer ?»

RÉPONSE

Il n'est pas prévu d'étendre le périmètre des classements. Les périmètres du site classé et des sites inscrits ne vont pas évoluer et il n'est pas prévu de nouvelles mesures de protection. Le Grand Site apporte des réponses en matière de gestion.

QUESTION

«En ce qui concerne la préservation de la faune et de la flore, comment allez-vous conjuguer, tourisme et préservation des écosystèmes ?»

RÉPONSE

C'est l'objectif d'un Grand Site que de concilier les enjeux de fréquentation, et de préservation des paysages, comme des écosystèmes.

2 LABELS POUR UNE CONTINUITÉ DANS L'ACTION ET UNE MAITRISE DE SON DESTIN

QUESTION

«Par rapport à Goury, Auderville et La Roche, les protections de site actuelles (zones non aménageables ou non constructibles, règles d'urbanisme, ...) actuellement imposées seront-elles à minima respectées dans le projet d'aménagement ?»

RÉPONSE

Les règles en matière d'urbanisme s'imposent à tout projet.

QUESTION

«La finalité d'un géoparc et d'un grand site étant de «sanctuariser» plutôt que de «dénaturer», cela sera-t-il bien le cas, par rapport à la protection du paysage côtier et les vues sur mer ? Dans la négative, quelles modifications seraient-elles apportées ?»

RÉPONSE

L'objectif d'un Géoparc ou d'un Grand Site n'est pas de muséifier. Les paysages sont vivants. Par contre, il convient d'être attentif et vigilant pour que les paysages de La Hague restent toujours à l'image de La Hague à laquelle chacun (et collectivement) est attaché. Au cœur du Grand Site, il y a toujours le site classé, qui fait l'objet d'une protection (à La Hague, le site a été classé en 1992) et au sein duquel toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation.

QUESTION

«La buvette de la falaise a trouvé une repreneuse qui habite à proximité immédiate et c'est très bien. Le bâtiment de la buvette, construit en 1952, bénéficie de la prescription triennale et a donc une existence légale (courrier du préfet, début des années 90).

La difficulté porte sur la terrasse de cette buvette.

Et c'est bien la terrasse entourée de brise vents qui permet d'assurer un revenu au commerçant.

Sans ces protections indispensables (car le vent est toujours là !) et la possibilité de manger assis , le chiffre d'affaires sera bien ingrat pour la peine.

Il s'agit aussi d'être en capacité d'accueillir des touristes plu modestes qui n'ont pas les moyens de s'offrir un repas à l'Auberge des Grottes voisine.

La Hague et ses paysages doivent être ouverte à tous .

Voici donc ma question :

Dans le cadre de l'opération grand site, cette terrasse est elle menacée de disparition ou cela va-t-il permettre de la conforter ?»

2 LABELS POUR UNE CONTINUITÉ DANS L'ACTION ET UNE MAITRISE DE SON DESTIN

RÉPONSE

La terrasse comme la buvette de la falaise sont l'objet de crispation depuis des années. La volonté de l'équipe municipale est d'en défendre le maintien pour toutes les raisons qui sont évoquées. La politique des Grands Sites doit être cohérente avec celle des sites classés qui en constitue le cœur patrimonial protégé. Mais la politique des Grands Sites prend aussi en compte, la dimension de l'accueil des visiteurs. Aussi elle permet à La Hague de défendre l'équilibre entre protection et accueil, à partir du moment, où on assure une qualité paysagère in fine.

QUESTION

«Est-il possible de poser des bacs à marée sur le sentier du littoral ?»

RÉPONSE

Le sentier du littoral comme les opérations de collecte manuelle raisonnée des macros déchets du littoral relèvent tous deux de la compétence du Cotentin. Le Cotentin n'est pas favorable à la mise en place de bacs à marées pour plusieurs raisons :

- Des débordements (des déchets autres que ceux de plage y sont déposés et parfois sur des sites sensibles et protégés du littoral)
- Sans encadrement, la présence de bac peut conduire à ramasser des déchets sur des périodes où les espaces devraient être fermés au public pour respecter la faune et la flore (période de nidification, etc.)

Une réflexion va être engagée à l'échelle de la commune de La Hague sur ce sujet. La mise en place de tel bac si elle était envisagée, devrait être encadrée pour ne pas nuire à l'environnement, à l'opposer de son objectif premier.

QUESTION

«MME Mahier a-t-elle précisément mesuré les impacts possible d'OGS/GEOPARC sur l'entreprise ORANO notamment en matière d'urbanisme et sur les besoins possibles d'adaptation de l'entreprise ? Quid des impacts sur le chantier à venir de la nouvelle piscine EDF ? Y a-t-il un dialogue avec l'entreprise ORANO concernant le déploiement du projet OGS/GEOPARC et ses impacts ?»

RÉPONSE

Ni l'Opération Grand Site ni le Géoparc ne génèrent de réglementation particulière. Les projets sont sans conséquence en matière d'urbanisme ou de besoin d'adaptation de l'entreprise ORANO, qui par ailleurs est déjà située en site inscrit depuis 1973. Les deux démarches portent simplement en elles des valeurs en matière de développement durable.

QUESTION

«Dans les commentaires de la vidéo de MME le maire, une personne évoque «un GEOPARC ne pourrait pas balancer le nucléaire qui a sacrifié notre belle région»

La mairie de la Hague à cliqué j'aime sur ce commentaire Pouvez vous préciser cette action ?»

RÉPONSE

La page facebook de la commune de La Hague est une page institutionnelle qui a pour objet d'informer la population sur les actions mises en place par la commune. Cette page permet également l'interaction avec les habitants. Les administrateurs de la page n'ont pas pour habitude de commenter les commentaires, d'autant plus lorsque ceux-ci ont une portée politique. Il doit donc certainement s'agir d'un acte involontaire dû à une mauvaise manipulation, certes regrettable.

UN PROJET PORTÉ PAR LA MAJORITÉ ÉLUE

QUESTION

«Même si le Geoparc était au programme de la liste élue, compte tenu des abstentions au dernier vote pourquoi ne pas faire un référendum ou une consultation sur ce projet structurant ?»

«Vous dites avoir été élue avec un programme. Mais quand on regarde les chiffres des votants du second tour, la majorité des électeurs ont exprimé des réserves voire le refus de la mise en place de ces projets (Nouvelle-Hague + Hague Avenir = 52,08% des votants). Et la démocratie participative que vous avez mis en avant pendant les élections (méthode à laquelle j'adhère complètement), n'est-ce pas le bon moment d'en faire usage ? Si vos projets sont aussi nécessaires et bon pour l'avenir du territoire alors le vote des habitants par référendum ne fera que vous légitimer de manière définitive et incontestable.

Sauf erreur de ma part, vous avez été élue par une faible majorité des habitants de la Hague pour gérer les demandes et problèmes de ces mêmes habitants.

Une majorité de ceux ci ont il exprimé le besoin ou le désir d'adhérer à ce geoparc ?»

«La commune nouvelle de la Hague se propose ainsi d'être le porteur et le gestionnaire de ce projet, dans le cadre d'une gestion concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire. Avant de parler de gestion concertée, ne faut il pas commencer par le début et concerter les habitants par un référendum pour savoir une bonne fois pour toute si la population est d'accord ? (extrait de votre présentation: «Mais ce label n'a de sens que si les habitants, les éducateurs, les acteurs du tourisme, les agriculteurs, les artisans, ... en sont les 1ers parties prenantes et ambassadeurs.»)»

«Le projet grand site demande la participation de la population. Là aussi, ne faut-il pas commencer par le commencement en demandant l'avis de la population sur ce projet ?»

RÉPONSE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

La majorité a toujours porté durant sa campagne le Grand Site et le Géoparc. Et elle a été élue sur un programme complet, dont font partie ces projets. L'heure n'est donc pas au 3e tour. Nous nous étions engagés à aller l'expliquer. C'est ce que nous nous sommes employés à faire à l'issue des élections : une journée dédiée à ce sujet dans le cadre du séminaire de rentrée des élus ; un dossier spécial sur le sujet dans la revue Horizon ; des pages internet actualisées ; des permanences en mairie pour aller l'expliquer de vive-voix, dans un contexte sanitaire qui ne permet pas depuis que nous sommes élus d'organiser une réunion publique et aujourd'hui encore cette foire aux questions.




la Hague

Avril 2021